



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Troisième réunion du sous groupe Communications, Navigation
et Surveillance
(Nairobi, 26-30 avril 2010)

Point 8 de l'ordre du jour : Examen de la position de l'OACI et préparation de la CAMR-12 de l'UIT

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
<p>La présente note relève les questions importantes qui toucheront l'aviation civile à la CAMR-2012 de l'UIT.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>
REFERENCE : Position de l'OACI

1. INTRODUCTION

1.1 La position de l'OACI pour la CAMR-2012 de l'IUT, préparée par le Groupe d'experts sur les communications aéronautiques (ACP) et le Groupe d'experts sur les systèmes de navigation (NSP) a été envoyée aux Etats contractants par lettre E3/5-06/61 du 30 juin 2009. La position de l'OACI a été publiée sur le site web de l'OACI (www.icap.int/icaonet).

2. DISCUSSION

2.1 Les questions qui concernent particulièrement l'aviation sont **les points 1.3, 1.4 et 1.7** de l'ordre du jour. Les points suivants pourraient également avoir des répercussions sur l'aviation civile : **1.2, 1.5, 1.9, 1.12, 1.15, 1.19, 1.21, 1.22, 1.23, 1.25, 4 et 8.2.** L'élaboration d'études qui ont eu lieu sur ces points de l'ordre du jour devrait être passée en revue pour s'assurer que les intérêts de l'aviation ne sont pas compromis.

2.2 **Point 1.3 de l'ordre du jour – Examiner les besoins du spectre et les actions réglementaires possibles y compris les attributions, afin de soutenir la sécurité de l'exploitation des systèmes d'avion sans pilote (UAS) en se fondant sur les résultats des études de l'UIT-R conformément à la résolution 421.** Les études qui sont actuellement réalisées par la note WP/5B sont très positives au sujet des besoins aéronautiques. Les études sur l'AMS, l'AMSS et/ou l'ARNS, visant à satisfaire les besoins du spectre en matière

d'applications UAS sont positives et sont prises en considération dans les allocations aéronautiques existantes en matière de sécurité. Cependant, la compatibilité avec les services existants, en particulier les normes de l'OACI fondées sur des systèmes tels que le MLS, doit être assurée. Compte tenu de la nature de l'UAS pour ce qui est de la sécurité, les dispositions réglementaires liées à l'attribution doivent être claires, inconditionnelles et applicables en pratique. L'attribution devrait être limitée à la sécurité des systèmes de communication et non à la capacité de payer.

2.3 Point 1.4 de l'ordre du jour – Examiner sur la base des résultats des études de l'UIT-R, toutes autres mesures réglementaires destinées à faciliter l'introduction du nouveau service mobile aéronautique (systèmes AMS dans les bandes 112-117.975 MHz, 960-1164 MHz et 5000-5003 MHz conformément aux résolutions 413 (REV.CAMR-07) a, 417 et 420 (CAMR-07).

2.4 Les études de compatibilité se poursuivent actuellement pour la diffusion numérique sonore au-dessous de 108 MHz et de l'AMS. Des études sont également en cours pour la compatibilité en ce qui concerne la nouvelle attribution dans la bande 960-1164 MHz. Dans la bande 5000-5030 MHz, en raison de la faiblesse du signal du satellite de navigation radio, l'aviation civile devrait suivre de près toutes les études de compatibilité dans cette bande.

2.5 Point 1.7 de l'ordre du jour – Examiner les résultats des études de l'UIT-R conformément à la résolution 222 (REV.CAMR-07) afin d'assurer la disponibilité du spectre à long terme et l'accès au spectre nécessaire pour satisfaire des besoins du service aéronautique mobile par satellite, et pour prendre les mesures appropriées sur cette question, tout en retenant inchangée l'attribution générique au service mobile par satellite dans les bandes 1525-1559 MHz et 1626.5-1660.5 MHz. Les études sont en train d'être menées par la note WP 4C de l'UIT-R. Le siège de l'OACI a été très actif dans ces études. Les membres devraient appuyer les études et assurer la disponibilité à long terme du spectre, tout en protégeant l'accès au spectre pour l'AMSS.

Activités du Groupe de travail ACP-WG-F

2.6 A la réunion spéciale AFI RAN, nous avons réussi à obtenir au moins deux réunions du Groupe de travail ACP-WG-F pour la région AFI. Cependant, ces réunions ont été réparties entre Nairobi, Dakar et le Caire. Nairobi et Dakar auront une réunion conjointe, et le Caire aura une. La réunion du Caire se tiendra du 19 au 27 septembre 2010. La 2^e réunion se tiendra à Dakar-Nairobi l'année prochaine. La réunion de la Conférence préparatoire (CPM) aura lieu à Genève du 14 au 25 février 2011. Tous les gestionnaires des fréquences de la région AFI devraient essayer d'y participer.

3 SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à prendre note des informations ci-dessus et également à :

1. A appuyer la position de l'OACI jointe en **Appendice A** ;
2. A demander instamment aux gestionnaires des fréquences AFI de participer aussi bien à la réunion du Caire qu'à la réunion préparatoire de la Conférence (CPM).

Pièce jointe A



Pièce jointe A
à la note WP/15